LE PRIX ÉLEVÉ DES ALIMENTS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Finances. Il s'agit de la hausse scandaleuse du prix des aliments pendant la première partie de 1977, laquelle correspond à un taux annuel de 15.2 p. 100 pour les trois derniers mois. Comme tous les députés le savent, cela porte un dur coup aux familles à bas revenus, aux vieillards pensionnés et autres personnes à revenus fixes. Le gouvernement a beau dire, il est clair dans le Livre vert que la hausse du prix de l'énergie et des aliments va faire monter les prix davantage. Là encore, les conséquences seront inévitables pour les Canadiens à bas revenus et à revenus fixes à qui la politique et l'inaction gouvernementales seront préjudiciables. En dépit de la déclaration insipide que nous allons avoir sur la politique alimentaire dans quelques instants, à quelles mesures immédiates pouvons-nous nous attendre du gouvernement pour parer à cette situation, notamment dans le domaine du prix des aliments?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député prétend que la politique du gouvernement a défavorisé les gagne-petit; c'est absolument faux. Le gouvernement s'est au contraire attaché à soutenir le revenu des pensionnés ou des prestataires des allocations familiales et qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus. Peu importe l'incidence du programme d'austérité sur les revenus des nantis, il est bien évident que ce programme favorise très nettement les citoyens qui sont le moins susceptibles de pouvoir faire face aux poussées inflationnistes.

LES FINANCES

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA BASE DE L'INDEXATION DES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Le ministre n'a manifestement pas eu de conversations avec les gagne-petit ni avec des citoyens à revenu fixe ces derniers temps. Pour le moment, on constate un décalage entre la hausse du prix des articles de première nécessité et le taux d'inflation officiel. Nous savons que le combustible a maintenant augmenté de 15.8 p. 100, le logement de 9.7 p. 100 et les denrées alimentaires de 15.2 p. 100 par an, si l'on se base sur la hausse observée au cours du dernier trimestre. Le taux d'indexation des pensions de vieillesse est inférieur à la hausse réelle du coût de la vie. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il va lier le taux d'indexation de la pension de la veillesse à un indice qui réponde mieux aux besoins des citoyens âgés étant donné que la situation actuelle est particulièrement inquiétante?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la question du contact avec les gagne-petit et les pensionnés, je dirais que j'ai eu l'occasion de communiquer avec eux au cours de la campagne électorale qui vient de se dérouler en Ontario, notamment dans la circonscription de St. George. S'il y a quelqu'un qui a perdu le contact avec les citoyens de cette région, c'est bien le député et les autres membres de son parti; les résultats du scrutin d'hier soir l'ont d'ailleurs démontré. Je verrai évidemment avec mon

Questions orales

collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il y a lieu de modifier l'indice des prix à la consommation ou son effet sur la sécurité de la vieillesse et d'autres éléments économiques.

• (1120)

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Je vois qu'il se réjouit du fait que les libéraux ont réussi à gagner deux sièges dans le grand Toronto. C'est toute une victoire! Tout à l'heure, il s'est déclaré satisfait du programme de réglementation, sauf pour le prix des aliments où il a finalement admis qu'on n'appliquait aucune réglementation. Le ministre se réjouit-il de voir que les prix du combustible et des services publics ont grimpé de 15.8 p. 100 par rapport à l'année dernière et celui des maisons de 7.3 p. 100? Ou se réjouit-il seulement de voir que la réglementation maintiendra la hausse des salaires à 6 p. 100, ce qui signifie une baisse du pouvoir d'achat réel des travailleurs canadiens?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Ce qui me réjouit dans les élections ontariennes, c'est de voir que le chef du NPD provincial suit le même chemin que l'honorable député, c'est-à-dire qu'il ne cesse de perdre du terrain.

Des voix: Oh, oh!

Mr. Macdonald (Rosedale): Pour ce qui est de la hausse appréciable des coûts que nous devons absorber, le député sait fort bien, par exemple, que nous ne pouvons échapper à l'augmentation du prix de l'énergie. Je me réjouirais davantage si la tendance des prix dans le monde était plutôt à la baisse, mais le monde est ce qu'il est et nous n'y pouvons rien si les prix du combustible augmentent. Si le député d'en face n'arrive pas à comprendre des choses aussi fondamentales, le débat de la semaine prochaine promet d'être intéressant, car j'aimerais bien que l'on m'explique comment le coût des services publics pourrait diminuer lorsque le coût du combustible augmente.

DEMANDE D'OPPOSITION À LA MAJORATION DES PRIX DU PÉTROLE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Le ministre a parlé d'un domaine où le gouvernement avait son mot à dire, c'est-à-dire le prix du pétrole. Mais l'énorme augmentation du prix du combustible et des services l'année dernière est due en grande partie à la politique du gouvernement à propos des prix des combustibles. Le ministre est-il disposé à reconsidérer la décision de permettre une nouvelle hausse du prix du pétrole à partir du 1er juillet prochain? Puis-je me permettre de lui rappeler que si le prix du pétrole augmente de \$1 le baril, cela provoquera une augmentation d'au moins 1 p. 100 de l'indice des prix à la consommation et causera directement la disparition de milliers d'emplois? Le ministre peut-il promettre aux Canadiens qu'il n'y aura pas de hausse du prix du pétrole le 1er juillet prochain?